



Fermeture du collège - Permanence téléphonique

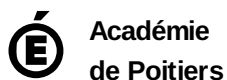
publié le 17/03/2020 - mis à jour le 18/03/2020

Une permanence téléphonique est assurée :

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)

de 9 h à 12 h (Mercredi)

L'équipe de direction



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.